

SPONSORING ET MÉCÉNAT



Le mécénat se définit comme un soutien apporté sans contrepartie directe ou indirecte de la part du bénéficiaire à une personne morale pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général. Un don relève du mécénat s'il se limite à la mention du nom du donateur. Il existe 4 types de mécénat : matériel, financier, de compétences et nature.

Le sponsoring se définit quant à lui, comme un soutien matériel en vue d'en retirer un bénéfice direct.

POURQUOI ?



Soutenir un projet de développement du club.



Créer du lien avec l'environnement du club.



Financer un projet précis.

COMMENT ?

1

Rédiger un projet sportif pour votre club.

4

Editer un rescrit fiscal pour émettre un reçu fiscal.

2

Rédiger un dossier de sponsoring en lien avec votre projet de club.

5

Effectuer un suivi régulier du contrat avec l'entreprise.

3

Rédiger un contrat de sponsoring/mécénat identifiant des deux parties, l'objet et l'objectif du sponsoring et les engagements de chacun.

LA CHECKLIST

- Être affilié à la Fédération Française de Basketball ou être une association présentant un intérêt générale.
- Demander un rescrit spécial mécénat et un rescrit général fiscalité. Cette démarche est facultative mais recommandée pour sécuriser son projet et garantir à ses donateurs la défiscalisation de leurs dons.
- En cas de mécénat : remplir le Crédit d'impôt mécénat - Fiche d'aide au calcul (Formulaire 15438).
- En cas de sponsoring : remplir le Reçu - Don à un organisme d'intérêt général (Formulaire 11580).

PLUS D'INFOS SUR
[ECONOMIE.GOUV](https://www.economie.gouv.fr)

